

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017****CD20170405_31****id. 3092**

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE L'EHPAD "RÉSIDENCE DES 3 LACS" À
MONCLAR DE QUERCY**

Le Conseil Départemental a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement,
- **taux de subventionnement** : 20 % du coût TTC des travaux,
- **subvention maximum** limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le Directeur de l'EHPAD « Résidence des 3 Lacs » à Monclar de Quercy sollicite une aide départementale de 30 500,00 € en vue de mettre en conformité le système de sécurité incendie exigé par la commission de sécurité.

Le coût prévisionnel des travaux ressort à **405 384 € TTC.**

Le plan de financement proposé est le suivant :

- emprunt.....	350 000,00 €
- autofinancement.....	24 884,00 €
- FAMEPA.....	<u>30 500,00 €</u>
TOTAL TTC.....	405 384,00 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention de 30 500,00 € pour la réalisation des travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie de l'EHPAD « Résidence des 3 Lacs » à Monclar-de-Quercy ;

- Ratifie les crédits correspondants à l'article 20422 sous fonction 538 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC